

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026056 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2026

Objet : CREATIONS DE POSTES

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 23/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=056 Cr_ations de postes.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026056-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Créations de postes

Vu l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et de l'établissement au comité social territorial du 11 mars 2026 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la CATSIS réunis en séance le 5 mars 2026 ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins émergents de l'établissement, il est proposé la création des postes suivants :

- **Filière sapeurs-pompiers professionnels**

- 3 emplois à temps complet d'équipiers du grade de caporal dans le cadre du protocole d'accord en date du 26 septembre 2022 entre le SDIS de la Haute-Garonne et les organisations syndicales.

- Suite au départ en retraite du chef du CIS SAINT-LYS, sapeur-pompier volontaire, au 1^{er} février 2026, il a été décidé de le remplacer par un sapeur-pompier professionnel du grade de lieutenant 1^{ère} classe.

Il est donc proposé la création d'un poste du grade de lieutenant hors classe.

Afin de maintenir l'effectif de 6 sapeurs-pompiers professionnels au sein de cette unité, au premier départ d'un sergent de sapeurs-pompiers professionnels, le poste ne sera pas remplacé et le poste sera supprimé.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **23 MARS 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

- **Filière administrative**

- 1 emploi à temps complet de gestionnaire de la commande publique du cadre d'emplois des rédacteurs ou du grade d'attaché au sein du groupement finances (service de la commande publique) dans le cadre du protocole d'accord du 26 septembre 2022.

L'agent recruté aura pour missions principales :

- Assister et conseiller les services acheteurs afin d'optimiser économiquement et juridiquement la passation des marchés,
- Rédiger et contrôler les pièces de marchés en lien avec les services acheteurs,
- Mettre en œuvre les procédures de passation.

Information dans le cadre du redéploiement d'un poste

Dans le cadre du départ à la retraite d'un assistant technique affecté au groupement sud, il est proposé de redéployer ce poste au sein du service patrimoine du groupement technique sur un emploi d'ouvrier de maintenance des bâtiments – spécialité électricité.

Ce poste sera ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

L'agent recruté aura pour missions principales :

- Interventions de dépannages et de travaux en électricité dans les centres d'incendie et de secours et à la direction départementale,
- Relations avec les fournisseurs pour les demandes de devis,
- Contrôle et gestion des stocks des matériaux, des outillages et autres fournitures.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,


APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT les créations de postes tels que décrits ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **23 MARS 2026** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex